

Les Limites de l'analyse structurale : Granger lecteur de Lévi-Strauss

1. Le modèle linguistique : le structuralisme à l'échelle phonologique

Depuis « L'analyse structurale en linguistique et en anthropologie¹ » (1945), Lévi-Strauss a présenté la linguistique structurale comme un modèle à suivre pour les sciences humaines. La présentation qu'il donne des méthodes de la linguistique structurale s'appuie principalement sur un texte de Nicolai Trubetzkoy, « La phonologie actuelle² ».

Résumé des thèses de Trubetzkoy : La phonologie a pour objet les « différence[s] phonique[s] susceptible[s] de servir dans une langue donnée à la différenciation des significations intellectuelles³ ». Par exemple, en français, la différence que l'on perçoit entre le *p* et le *b* permet de distinguer les mots *pois* et *bois*, et de leur attribuer des significations différentes. En français, *p* et *b* constituent donc des phonèmes, c'est-à-dire des unités qui servent à construire et distinguer des mots. Par un paradoxe qui a présidé à la naissance de la phonologie, le *p* et le *b* doivent ce statut d'éléments simples qu'ils ont dans la langue française au fait qu'ils constituent une paire de phonèmes : ce qui permet au *p* et au *b* de distinguer des termes français, c'est le fait que cette langue ait retenu, parmi les infinies nuances qui pourraient permettre de distinguer des sons, l'opposition du son *p* et du son *b*. Là où une locutrice n'a que la conscience d'une différence phonique, la phonologie doit s'attacher à restituer différentes oppositions, ou « corrélations phonologiques », et expliciter les propriétés phoniques qui président à l'opposition de deux ou de plusieurs termes. Les unités simples que constituaient les phonèmes apparaissent ainsi, au terme de l'analyse, comme des faisceaux de corrélations : par exemple, la corrélation mélodique (montant/descendant) se combine avec la corrélation quantitative (long/bref) pour former le jeu des voyelles serbo-croates⁴. Un des objectifs de la phonologie est l'élaboration du système phonologique d'une langue, qui passe par la recension de l'ensemble oppositions phonologiques qui ont présidé à la constitution de ses différents phonèmes, et par l'effort pour considérer ces oppositions elles-mêmes comme un système dont les éléments sont interdépendants⁵.

Gilles-Gaston Granger a souligné à de nombreuses reprises l'importance de ce texte et de la lecture que Lévi-Strauss en a proposée pour l'épistémologie des sciences humaines⁶. Il y a vu l'explicitation d'une méthode pour élaborer un « modèle sémantique » ou « modèle sémiologique » — qu'il distingue

¹ Claude Lévi-Strauss, « L'analyse structurale en linguistique et en anthropologie » dans *Anthropologie structurale*, Paris, France, Plon, 1958, p. 37-62.

² Nicolai Sergejevitch Trubetzkoy, « La phonologie actuelle », *Journal de psychologie normale et pathologique*, 1933, p. 227-246.

³ *Ibid.*, p. 332 note 1.

⁴ *Ibid.*, p. 238.

⁵ *Ibid.*, p. 239-240.

⁶ Gilles-Gaston Granger, *Pensée formelle et sciences de l'homme*, Paris, Aubier-Montaigne, 1967 ; *Essai d'une philosophie du style*, Paris, A. Colin, 1968, 313 p ; « L'explication dans les sciences sociales » dans *Formes, opérations, objets*, Paris, J. Vrin, 1994, p. 243-258 ; « Sur le traitement comme objets des faits humains (1976) » dans *Formes, opérations, objets*, Paris, J. Vrin, 1994, p. 259-283.

d'autres types de modèles qu'il repère dans les sciences humaines, comme les « modèles énergétiques », « informationnels » ou « cybernétiques ». L'intérêt épistémologique d'un tel modèle tient notamment, selon Granger, à son pouvoir prédictif :

On rencontre ici l'analogie de la situation épistémologique exemplaire que fut celle de la construction et de l'exploitation des tableaux de Mendeleev [dans l'étude des éléments chimiques]. Un ensemble de phénomènes déjà connus et suffisamment analysés est structuré selon certains concepts ; cette structuration fait apparaître des objets abstraits que l'expérience n'a pas décelés, mais dont la clôture du système exige que des phénomènes leur correspondent¹.

L'analyse structurale fait donc la preuve de sa valeur objective et de sa fécondité en permettant des inférences qui conduisent à la découverte d'éléments ou de propriétés conformes à ses prévisions.

2. L'application de ce modèle à l'analyse des mythes

Lévi-Strauss cherche à appliquer ce modèle d'analyse à l'étude des mythes : il fait l'hypothèse que des éléments qui semblent d'abord arbitraires acquièrent une motivation à mesure que l'on repère les paires d'oppositions dans lesquelles ils sont placés. Si on se demande par exemple pourquoi un aigle apparaît dans un mythe, on pourra préciser le sens de cette apparition en analysant son contexte : « Que, dans la même fonction, l'aigle apparaisse de jour, et le hibou de nuit, permettra déjà de définir le premier comme un hibou diurne, le second comme un aigle nocturne, ce qui signifie que l'opposition pertinente est celle du jour et de la nuit² ». La restitution de l'ensemble des couples de contraires au sein desquels le hibou apparaît comme opposé à un autre animal permettrait ainsi de préciser ce qu'on pourrait appeler les coordonnées signifiantes du hibou.

3. Le « mirage du paradigme linguistique » : prendre tous les systèmes symboliques pour des systèmes formels

Tout en affirmant que l'analyse lévi-straussienne des mythes et la phonologie de Troubetzkoy relèvent toutes les deux de l'analyse structurale en un sens large, Granger a cependant voulu préciser les limites de l'analogie que Lévi-Strauss avait établie entre les deux. Il dénonce ainsi « le mirage du

¹ G.-G. Granger, « L'explication dans les sciences sociales », art cit, p. 249-250.

² Claude Lévi-Strauss, « La structure et la forme. Réflexions sur un ouvrage de Vladimir Propp » dans *Anthropologie structurale deux*, Paris, France, Plon, 1996, vol.2, p. 162.

paradigme linguistique¹ », en affirmant que l'analyse structurale ne peut avoir le même niveau de rigueur et d'objectivité dans l'un et l'autre cas. Ces arguments sont rassemblés dans un article de 1976 intitulé « Sur le traitement comme objet des faits humains », repris dans l'anthologie *Formes, Opérations, Objets*².

Granger présente l'analyse structurale au sens large comme une étude des systèmes symboliques. Il définit ces derniers comme « un *ensemble de signes effectivement donnés* ou *effectivement constructibles*³ », en insistant sur le fait qu'un système, pour être un système, doit être clôt — non pas au sens où l'on ne pourrait pas y ajouter un élément, mais au sens où l'engendrement de nouveaux signes y est soumis à certaines contraintes, explicites ou implicites. Prenant la langue comme exemple de système symbolique, il montre ainsi que cette condition de clôture y est opérante, non pas au sens où la création de nouveaux mots y serait impossible, mais où la création de néologismes doit néanmoins se plier à certaines règles⁴.

Granger introduit ensuite une distinction entre les systèmes symboliques en général et les *systèmes formels*, qui font partie des systèmes symboliques mais qui remplissent en outre des conditions plus strictes qui les singularisent : je retiendrai ici le premier critère retenu par Granger, la « dissociation stricte des caractères pertinents dans la matière du signe⁵ ». Pour reprendre l'exemple de la phonologie, la mise au jour du système des corrélations phonologiques d'une langue permet d'effectuer une distinction entre les propriétés d'un son qui sont constitutives d'un phonème et celles qui ne le sont pas et qui, à ce titre, peuvent varier d'une locutrice à l'autre sans que l'identification des mots prononcés en soit entravée⁶. La délimitation des propriétés des entités qui entrent dans leur définition en tant

¹ G.-G. Granger, « Sur le traitement comme objets des faits humains (1976) », art cit, p. 273.

² G.-G. Granger, « Sur le traitement comme objets des faits humains (1976) », art cit ; cet article mobilise également des notions empruntées à « Langue et systèmes formels », *Langages*, 1971, n° 21, p. 71-87 ; « L'explication dans les sciences sociales », art cit.

³ G.-G. Granger, « Langue et systèmes formels », art cit, p. 74.

⁴ *Ibid.*, p. 75.

⁵ G.-G. Granger, « Sur le traitement comme objets des faits humains (1976) », art cit, p. 270.

⁶ Trubetzkoy insistait déjà sur ce point en écrivant : « Une qualité phonologique n'existe que comme terme d'une opposition phonologique. Du point de vue phonétique, le / français est sonore, puisqu'il comporte la vibration des cordes vocales. Mais, comme le français ne possède pas de / sourd, dont l'opposition au / sonore pourrait différencier le sens des mots, la sonorité des / n'a pas d'importance phonologique », N.S. Trubetzkoy, « La phonologie actuelle », art cit, p. 238.

qu'éléments d'un système est, selon Granger, la condition pour que ces éléments puissent être considérés uniquement du point de vue de leur insertion dans ce système, comme des « entités oppositives, relatives et négatives¹ » au sens saussurien. Granger fournit trois exemples de systèmes formels : « l'algèbre élémentaire, l'ensemble des phonèmes d'une langue, le code morse². »

À partir de là, ce que Granger dénonce comme « le mirage du paradigme linguistique³ », c'est l'assimilation de l'ensemble des systèmes symboliques à des systèmes formels, le fait d'« identifier indûment à des structures de langue toute structuration d'une réalité symbolique⁴. » Par exemple, on peut essayer de montrer qu'un mythe, ou encore les « aspects de la mode vestimentaire à un moment, en un lieu donné, des opinions politiques, des pratiques juridiques ou des comportements du consommateur⁵ » sont des systèmes symboliques. Mais constituent-ils des systèmes formels ? L'affirmer consisterait, selon Granger, à méconnaître le fait que ces éléments sont essentiellement *surdéterminés*, c'est-à-dire « associé[s] d'une manière plus ou moins diffuse à des vécus complexes totalisants, qui peuvent appartenir à un ordre apparemment tout différent de celui dont on veut distinguer la forme⁶. » Leur réduction au statut de système formel s'accompagnera toujours d'une sélection de ces propriétés, dont l'arbitraire se révèle, selon Granger, au fait qu'une autre structuration aurait été possible :

[Si] la réduction d'un système signifiant est possible, *elle ne saurait conduire à un système formel unique*. La polysémie qui caractérise le système signifiant n'est pas une polysémie ponctuelle, elle intéresse l'ensemble du système, qui signifie sur plusieurs plans. Les exégètes de textes sacrés ont depuis longtemps connu ce mode de polysémie⁷.

Du fait de cette surdétermination des entités culturelles et des phénomènes sociaux, Granger est ainsi conduit à distinguer deux types de système formels : les systèmes formels objectifs et immanents — dont l'exemple est fourni par le système des phonèmes — et les systèmes formels qui constituent une

¹ Ferdinand de Saussure, *Cours de linguistique générale*, Paris, Éditions Payot & Rivages, 2016, p. 164.

² G.-G. Granger, « Langue et systèmes formels », art cit, p. 77.

³ G.-G. Granger, « Sur le traitement comme objets des faits humains (1976) », art cit, p. 273.

⁴ *Ibid.*, p. 274.

⁵ *Ibid.*, p. 275.

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*, p. 276.

réduction artificielle d'entités essentiellement polysémiques. Granger n'en conclut pas qu'il faudrait renoncer à cette activité de structuration et invite au contraire à multiplier les systèmes formels, qui sont autant de tentatives pour cerner un même système symbolique :

[Il faudrait faire en sorte que] l'entreprise de réduction aboutisse à superposer et entrecroiser des systèmes formels. Ainsi se trouvent peut-être conciliées des exigences contradictoires : puisque, d'une part, il n'est croyons-nous de connaissance scientifique — c'est-à-dire publiquement contrôlable et applicable — que par réduction au formel, frontière de notre entendement, et que, d'autre part, tout système formel est assurément débordé par le fait humain vécu¹.

L'objection que Granger adresse finalement à Lévi-Strauss est d'avoir considéré que les analyses qu'il proposait des corpus mythiques étaient les seules possibles, en sous estimant le fait qu'il étudie un matériau qui se prête par nature à une pluralité de structurations également pertinentes.

La lecture du texte de Granger conduit à se poser plusieurs questions : d'une part, en admettant que les analyses structurales des corpus mythiques opèrent une réduction artificielle de ce qu'on pourrait appeler leurs virtualités signifiantes, est-ce qu'on dispose malgré tout de critères pour distinguer les bonnes analyses des mauvaises ? D'autre part, étant donné que Granger avait souligné qu'un des mérites de l'analyse structurale dans le cas de la phonologie était de permettre des déductions et des prévisions, est-ce qu'on peut attendre quelque chose de semblable de l'analyse structurale des mythes ?

4. Qu'en dirait Lévi-Strauss ?

Je n'ai pas trouvé de document qui attesterait du fait que Lévi-Strauss a lu Granger. On peut cependant chercher dans l'œuvre de Lévi-Strauss ce qu'il aurait pu répondre à Granger, en se demandant s'il s'accorde avec lui sur cette différence entre l'analyse structurale des mythes et celles des phonèmes, et s'il a cherché à en tenir compte. J'annonce ici des éléments que je souhaiterais développer davantage dans l'exposé.

Il me semble que Lévi-Strauss a reconnu l'essentielle surdétermination des éléments du mythe et la spécificité de l'analyse structurale qui en découle, mais qu'il l'a fait dans un texte au statut

¹ *Ibid.*

singulier : *La Pensée sauvage* (1962). Cet ouvrage étudie les opérations de la pensée sauvage, définie comme une « logique pratico-théorique » qu'on voit particulièrement à l'œuvre dans les sociétés dites primitives. Il montre que cette pensée constitue un monde signifiant en ordonnant différents éléments en un système d'oppositions. Il se trouve ainsi que les opérations que Lévi-Strauss attribue à la pensée sauvage sont les mêmes que celles par lesquelles il avait défini l'analyse structurale. Il est ainsi possible d'effectuer une lecture épistémologique de *La Pensée sauvage*, qui considère que l'étude des spécificités de la pensée sauvage constitue une explicitation des spécificités de l'analyse structurale. Or, Lévi-Strauss reconnaît que les matériaux sur lesquels travaille la pensée sauvage sont éminemment structurables, et que celle-ci en joue pour faire et défaire des systèmes différentiels à mesure qu'elle doit faire face à des évolutions sociales :

[Un] système quelconque d'écart différentiels — dès lors qu'il offre le caractère de système — permet d'organiser une matière sociologique travaillée par l'évolution historique et démographique, et qui consiste donc en une série théoriquement illimitée de contenus différents¹.

Lévi-Strauss tire de ce constat un certain nombre de règles que doit respecter l'analyse structurale dans l'étude de la pensée sauvage : notamment, la règle selon laquelle on ne peut pas mettre au jour un système d'éléments différentiels sans avoir une connaissance ethnographique précise de la société dont on étudie les mythes et les classifications.

Mais il me semble que *Les Mythologiques* se donnent des libertés que *La Pensée sauvage* n'auraient pas autorisées, et tombent davantage dans ce que Granger appelait le mirage du paradigme linguistique : parce que Lévi-Strauss considère qu'un mythe est constitué par l'ensemble de ses variantes, il nourrit l'ambition d'ordonner dans un même système différentiel des éléments empruntés à des sociétés parfois très éloignées les unes des autres, ce qui accroît le risque que l'analyse opère des structurations arbitraires des matériaux qu'elle se donne, plutôt que de révéler une structuration immanente des mythes.

¹ Claude Lévi-Strauss, *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 1962, p. 100.